

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78 176

Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ECOLE DE MUSIQUE ;
17 500 FR

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le 1er décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHE, MM. LIS,
LACHAUD, FABER, BOUCHET, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX,
MONTRON, NAULIN, DUFELL, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU,
TAP, CABAL, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. TACQUET par M. BUJARD
M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, BOULAN, BERLAND

M. Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

La Commission culturelle, réunie le 20 Octobre 1978, avait
proposé de conserver en réserve un crédit de 17 500 F, reliquat du
crédit affecté à l'A.D.D.M. (Association Départementale pour le
développement de la Musique).

La Commission Culturelle, dans sa séance du 24 Novembre 1978
propose d'affecter ces 17 500 F, inscrits au Budget 1978, à l'Ecole
de Musique.

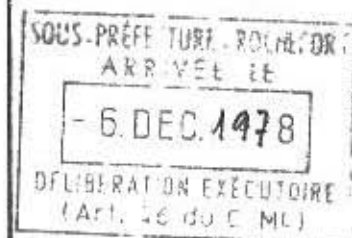
LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la Commission Culturelle du 24 Novembre 1978,

DECIDE :

de verser une subvention exceptionnelle de 17 500 F (DIX SEPT MILLE
CINQ CENTS FRANCS) à l'Ecole de Musique sur les crédits inscrits au
Budget 1978 (chap. 945 - 657 "encouragement aux Sociétés Culturelles")

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
adjoint délégué,

M. Tétard